

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 juillet 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 DGRI 45** Subvention (1 500 euros) et convention en faveur de l'Observatoire International des Avocats en Danger pour une mission de préfiguration de l'Observatoire des Maires en Danger.

**M. Patrick KLUGMAN, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1115-1, L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer en 2019 une subvention à l'Observatoire International des Avocats en Danger ;

Sur le rapport présenté par Patrick KLUGMAN au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 1 500 euros est attribuée à l'Observatoire International des Avocats en Danger (n° SIMPA 193045– Dossier 2019\_08597), dont le siège social se situe 11, place Dauphine – 75001 PARIS) pour une mission de préfiguration de l'Observatoire International des Maires en Danger.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 1.500 € sur le budget de la Ville, au titre des relations internationales, exercice 2019, sous réserve du vote des crédits par le Conseil de Paris.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Observatoire International des Avocats en Danger la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**